

ROME



Accompagné par
Le père Nicolas BERTHIER



Du 24 Au 30
octobre
2022

*Un pèlerinage pour les grands-parents accompagnés
de leurs petits-enfants de 11 à 17 ans.*

Service des Pèlerinages du Diocèse d'Autun

28 Avenue de Bourgogne – Cidex 1505 –
71390 SAINT DESERT

Tél. 03.85.47.16.51- dirpelerinages@adautun.fr <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>

PROGRAMME – Rome : Grands-Parents/Petits-enfants (6 jours/5 nuits)

JOUR 1 – Lundi 24 octobre

Départ pour Rome de St-Désert via Mâcon (suivant les inscriptions) Voyage en car.
Arrivée à l'hébergement : Hôtel Nova Domus Aurélia - Via Aurelia, 218, 00165 Roma RM, Italie
En soirée pour ceux qui le souhaitent, place St Pierre.

JOUR 2 – Mardi 25 octobre

La Rome Antique : Extérieur du Forum et du Colisée, St Cosme/St Damien
Ste Marie Majeure, Ste Praxède
Veillée libre

JOUR 3 – Mercredi 26 octobre

Audience du pape François, place St Pierre
Rome Baroque : Fontaine de Trévi, Place Navonne, St Louis des Français
Veillée libre

JOUR 4 – Jeudi 27 octobre

Visite des catacombes de Priscille
St Paul hors les murs, St Clément.
Veillée : temps d'Adoration et de réconciliation

JOUR 5 – Vendredi 28 octobre

Eucharistie Basilique St Pierre et visite de la coupole.
Basilique du Latran, Baptistère.
Célébration baptismale.
Veillée libre

JOUR 6 – Samedi 29 octobre

Temps libre /souvenirs
Après le déjeuner retour dans le diocèse arrivée **le dimanche 30 vers 5h00 du matin.**

Ce programme est susceptible d'adaptations en fonction des confirmations, des rencontres et des célébrations...

CONDITIONS PARTICULIERES

Date limite d'inscription : 10/09/2022 (après cette date appeler le service des pèlerinages)

Participation financière : 975 € par personne de plus de 17 ans - 955 €, par jeunes de moins de 17 ans

Ce prix a été calculé sur la base de 30 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30/11/2021. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.

Acompte demandé à l'inscription : 150 €

Chèque à l'ordre de : AD PELERINAGE DIOCESAINE (ROME : Zo3) - Les chèques vacances sont acceptés.
Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à verser au plus tard le 30 septembre 2022.

Pas de chambre individuelle.

Conditions d'annulation :

A compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu.

- 60 € si l'annulation à lieu plus de 31 jours avant le départ
- 25 % du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 30^{ème} au 21^{ème} jour avant le départ
- 50% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 22^{ème} au 8^{ème} jour avant le départ
- 75% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 7^{ème} au 2^{ème} jour avant

Formalités de Police (informations fournies selon les données disponibles (sur internet) a la date du 30/11/2021

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre passeport (validité postérieure à la date du retour/pages vierges successives) ou CNI en cours de validité (attention : l'Italie n'accepte pas l'extension de 5 ans de la CNI) .

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités sanitaires :

Pour éviter l'avance des frais médicaux vous pouvez emporter une CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie) individuelle et nominative à demander à la CPAM.

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 kilomètres environ par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficulté à suivre le groupe.

Coronavirus Covid-19 : situation en Italie au 30 JUIN 2022

Recommandations sanitaires

Du fait de la circulation du virus de la COVID-19 et de ses variants qui demeure active (les chiffres de la pandémie peuvent être consultés sur le site du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies), **toute entrée en France et toute sortie de notre territoire est encadrée**. Dès lors, il convient de s'informer soigneusement et impérativement de la réglementation en vigueur en se référant notamment à l'alerte COVID-19 des conseils aux voyageurs pour d'une part, **vérifier si le déplacement à destination ou en provenance du pays envisagé est soumis au régime des motifs impérieux, d'autre part, respecter les mesures sanitaires mises en place à l'entrée sur le territoire français**.

La situation sanitaire étant particulièrement évolutive, les mesures peuvent être adaptées très rapidement et différemment en fonction des régions italiennes. Nous vous conseillons de consulter fréquemment ce site et de vous inscrire sur Ariane pour recevoir des notifications en cas de changement important.

ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE ITALIEN

Les mesures applicables dépendent du pays de provenance (et non de la nationalité du voyageur).

Pour une arrivée d'un autre pays que la France, les conditions d'entrée en Italie sont consultables sur le site du ministère italien des Affaires étrangères.

Le pass sanitaire n'est plus exigé pour entrer sur le territoire italien depuis le 1er juin 2022. Les autorités italiennes ne demandent donc plus de preuve de vaccination, de guérison ou de test.

Le Passenger Locator Form n'est plus requis pour entrer sur le territoire italien depuis le 1er mai 2022.

Attention : le port du masque reste obligatoire dans certains lieux :

« Le port du masque demeure obligatoire dans certains lieux :

- Masque FFP2 dans les transports (sauf aérien)
- Masque (FFP2 ou chirurgical, au libre choix de chacun) dans les établissements de santé, les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les hôpitaux et les structures sanitaires.

Dans les cas où le port du masque est obligatoire, en sont exemptées les personnes suivantes :

- les enfants de moins de six ans ;
- les personnes présentant une pathologie ou un handicap incompatible avec le port d'un masque ;

Nous vous recommandons de consulter le site de l'ambassade de France en Italie régulièrement :

<https://it.ambafrance.org/Coronavirus-Covid-19-situation-en-Italie-10236>

Pour les pèlerins mineurs : merci de remplir une fiche sanitaire de liaison **et** pour ceux non accompagnés de leurs parents, remplir une autorisation parentale. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la direction diocésaine des pèlerinages.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, d'une copie de son livret de famille et d'une copie de la pièce d'identité du représentant légal qui a signé l'autorisation de sortie de territoire.

Ce tarif comprend :

- Le transport en autobus Lux Voyages
- L'hébergement base chambre double et en pension complète du diner du 1^{er} jour au diner du 6^{ème} jour.
- Les déplacements sur place
- Les entrées dans les sites et monuments mentionnées au programme
- Les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint Christophe (1.10€/jour/personne soit 5,10 € pour le pèlerinage).

Ce tarif ne comprend pas :

- Les pourboires pour le chauffeur (laissés à votre libre appréciation)
- Les boissons, cafés et les extras personnels.
- Le déjeuner du lundi 24 octobre.

Réclamation, contact et médiation :

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante : 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 SAINT-DESERT par lettre avec accusé-réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : [coordonnées complètes du contact « litiges » de la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours:

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « **en temps utile avant le début du voyage** » (article L. 211-10 dernier alinéa du code du tourisme).

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION ROME – Grands-Parents/Petits-enfants

Lundi 24 au Dimanche 30 octobre (au matin) 2022 (6 jours/ 5 nuits) – Attention retour de nuit

A retourner avant le 10 septembre 2022 (après cette date, merci de nous contacter)

PELERIN

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (en cours de validité) utilisée durant le pèlerinage.

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX (recto /verso)

M Mme Melle Père Sœur NOM _____ Prénom _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Téléphones fixe/portable : _____ E-Mail _____ @

Date de naissance _____

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Lien de parenté : _____

INFORMATION SUR LE PELERINAGE (se reporter aux conditions particulières)

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 kilomètres ou plus par jour environ (sauf besoins divers signalés) et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

TRANSPORT

EN CAR : Départ de SAINT-DESERT MACON

HEBERGEMENT

Je désire une chambre) 2 LITS (twin) COUPLE (double) ou AUTRE _____

Je désire partager ma chambre avec : _____

Famille : _____

RESTAURATION : Régimes spéciaux à préciser si nécessaire : _____

TARIF et ANNULATION

A l'inscription, versement de la participation financière totale de 975 € ou 955 €. Chèques à libeller à l'ordre de AD AUTUN Z03.

Virements et Règlements par Chèques Vacances acceptés. Paiements en trois fois acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Assurances (Multirisque-Rapatriement) : Elle est calculée dans la participation, si vous ne la souhaitez pas, il vous suffit d'appeler le service des pèlerinages.

Cependant vous devrez fournir au service avant le départ une copie de votre attestation d'assurance, ainsi que les documents assurance rapatriement.

Révision du prix : Ce prix a été calculé sur la base de 30 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30/11/2021. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Annulation par le pèlerin : Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :
Barème d'annulation (sur le prix total du voyage).

A plus de 31 jours avant le départ : 60 €

Entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25 % du tarif du pèlerinage

Entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50 % du tarif du pèlerinage

Entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75 % du tarif du pèlerinage

48h avant le départ : 100 % du tarif du pèlerinage

Condition d'annulation : Les annulations individuelles doivent être notifiées soit par courriel : dirpelerinages@adautun.fr soit par courrier au Service des Pèlerinages – 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 ST DESERT

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 20 participants n'est pas inscrit : Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMATILITES POUR ENTRER SUR LE TERRITOIRE ITALIEN:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

Cocher les cases correspondant à votre choix

J'autorise l'Association Diocésaine d'Autun à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations par mail, SMS ou courrier postal :

OUI

NON

DROIT A L'IMAGE

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous supports de communication du diocèse d'AUTUN.

OUI

NON

Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions générales de participation, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : _____ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____ Le : / / _____ Signature du pèlerin ou de son représentant légal (lu et approuvé, bon pour accord)



Christine CLERC, directrice du service diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription